

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 5 avril 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE			L'an deux mille vingt-trois le cinq du mois d'Avril
DEPARTEMENT du CANTAL			A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.
Nombre de membres			Présents : Gilles CHABRIER, Christian PICHOT-DUCLOS, Danielle ROLLAND, Véronique BOREL, Laurent SAIGNIE, Christian GRAS, Flore COUTURE, Robert PISSAVY, Pierrick ROCHE, Renaud BOUTOUTE, Dimitri OCTAVIE, Eric TUPHE, Jean BOUCHER, Félix ROCHE, Pierre JUILLARD, Magali CRAUSER, Alain BARRES, Françoise ALRIQ.
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Présents par procuration : Roland VIDAL donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME donne pouvoir Gilles CHABRIER, Annie COUDERC donne pouvoir à Danielle ROLLAND
23	23	21	Absent : Béatrice CHEVALLET, Béatrice THOMAS.
Date de la convocation : 10 mars 2023			Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE
Date d'affichage : 10 mars 2023			
Vote : Pour : 21			
Contre : 0			
Abstention : 0			

OBJET : Création d'une zone FAMILIALE ET SPORTIVE à l'ECO-PARC DE LA CROIX-JOLIE

Demande de subvention DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

La Mairie de Murat s'engage pleinement pour le renforcement de son attractivité auprès des familles du territoire, au-delà de ses frontières communales, par la création d'un **ECO-PARC familial et sportif** dans la zone de la Croix-Jolie.

Ce parc doit être un lieu de vie pour les familles, les sportifs et un poumon vert de la commune. Le lieu est idéal puisqu'il est au carrefour des jeux pour enfants installés récemment (soutenu par la 2019), de nos établissements scolaires et du complexe sportif.

L'opération consiste en :

- La PLANTATION D'ARBRES – chênes, tilleuls, arbustes à fleurs – pour faire un espace convivial ombragé et participer à la végétalisation de la commune (hors plan de financement Dsil déjà engagé).
- L'installation de TOILETTES PUBLICS ECOLOGIQUES à l'aide d'un fonctionnement à lombricompostage.

L'installation d'un BARBECUE A USAGE LIBRE : de grande qualité avec de la pierre locale pour s'intégrer au site au paysage.
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/04/2023 015-200071702-20230405-DE_2023_055-DE

- La REHABILITATION DE DEUX TERRAINS DE TENNIS pour offrir un nouveau service aux enfants, familles et habitants du territoire
- La CREATION D'UN CITY-PARC pour les jeunes, en libre-accès, afin de leur proposer un lieu de sport simple, attractif et ludique.
- La SECURISATION DU PARC en réhabilitant la main courante du stade et la création d'accès PMR aux entrées afin d'éviter les nuisances des véhicules motorisés et assurer la sécurité de tous.

C'est ainsi un **EQUIPEMENT STRUCTURANT, RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT** que la Ville de Murat souhaite créer pour attirer de nouvelles familles et offrir des services sportifs de qualité, pour tous.

Le projet est mature, le marché public étant en cours pour obtenir les coûts définitifs, et prévu pour se réaliser avant la fin de l'année 2023.

Monsieur le Maire présente le plan de financement :

POSTES DEPENSES	MONTANT HT		SUBVENTIONS	TAUX	MONTANT HT
SECURISATION (main courant - clôture)	40 740,50 €		AGENCE NATIONALE DU SPORT	52%	144 608,00 €
TERRAIN MULTISPORTS	91 768,40 €		DETR 2022	4%	10 918,00 €
2 TERRAINS TENNIS	89 964,96 €		FOND CANTAL SOLIDAIRE 2023	4%	11 118,00 €
INSTALLATION DE TOILETTES PUBLIQUES ECOLOGIQUES	25 300,00 €		CONSEIL REGIONAL EQUIPEMENTS SPORTIFS	6%	18 598,00 €
CREATION D'UN BARBECUE	26 818,00 €		DSIL 2023	13%	35 000,00 €
MAITRISE D'ŒUVRE	3 900,00 €				
TOTAL HT	278 491,86 €		TOTAL	79%	220 242,00 €
TOTAL TTC	334 190,23 €				

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- **SOLLICITE** une subvention de 35 000,00 € auprès de la Préfecture de Cantal au titre de la DSIL 2023
- **DIT** que les travaux n'ont pas commencés à ce jour et précise que les travaux sont prévus dès juin 2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME



Le Maire,

Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/04/2023 015-200071702-20230405-DE_2023_055-DE